Image not found or type unknown

CDI FEHAP / dem pdt arret de travail suite à AT

Par **Mow**, le **30/04/2016** à **12:01**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI en arrêt de travail suite à un accident de travail. Je dépend de la convention collective FEHAP 51. Je voudrai démissionner pendant mon arrêt.

En lisant la convention trouvable gratuitement sur internet (est-ce à jour ?),je ne trouve pas les modalités concernant mon cas très explicites. Pouvez vous m'éclairer concernant plusieurs points ?

- Mon arrêt de travail suite à un accident de travail peut-il être pris en compte pendant le préavis ?
- Si oui, y a t'il perte de salaire ?

Par **P.M.**, le **30/04/2016** à **14:11**

Bonjour,
Vous pouvez démissionner pendant l'arrêt et si le préavis est compris dedans vous n'aurez pas à l'effectuer...
Au terme du préavis, l'employeur n'est plus obligé de vous verser un éventuel complément de salaire...

Par **Mow**, le **30/04/2016** à **14:40**

Merci beaucoup pour vos précisions !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés